



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement
Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village
www.etablissement-scolaire-mandement.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement de Satigny

Judi 22 novembre 2012 de 18h00 à 20h30
Salle du conseil de l'école de Satigny Village

Présents :

Directeur : Yves Corbat

Secrétaire : Madlen Konrad

Représentants des Enseignants : Noémie Moggio
Bischoff Gagnière Marie-Françoise

Commune : M. Poget, Conseiller administratif

Responsable des bâtiments scolaires : Luc Piller

Représentantes des parents : Véronique Leuenberger
Catherine Schwager
Isabella Siddiqi
Cédric Pauli

Invités :

GIAP : M. Ducommun
Infirmière : Sylvie Barral

Excusés :

Représentants des Enseignants : Audrey Mercier
Carlos Ballesteros

1. Bienvenue, accueil

M. Yves Corbat souhaite la bienvenue à tous pour cette nouvelle législature.

1.1 Etat de situation rentrée 2012-2013

M. Corbat relève que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le nombre de classes est resté inchangé. La moyenne d'élèves par classe qui correspond au niveau socio-économique des communes de résidence de l'établissement du Mandement, se situe entre 18 et 22 élèves, ce qui est le cas pour nos écoles.

Le double degré de 4P/5P génère une conduite pédagogique particulièrement délicate à mener. Les enseignants de la division moyenne de l'école de Satigny Village, ont défini une organisation afin d'optimiser au mieux l'enseignement destiné à ces élèves.

Au sujet du futur nouvel horaire, M. Ducommun n'a pas d'indication au sujet de l'organisation du parascolaire pour le moment. M. Poget informe que la Commune de Satigny est en mesure de fournir une estimation sur le nombre d'élèves qui fréquenteront les écoles à la rentrée de 2014, ceci en se basant sur le nombre actuel d'enfants en âge préscolaire et le nombre de nouveaux bâtiments qui vont être construits. Il rappelle que le projet d'extension de l'école Mairie comprendra 8 nouvelles classes. Dans cette extension sera également prévu un restaurant scolaire.

M. Corbat n'exclut pas un scénario qui pourrait voir des élèves de division élémentaire fréquenter l'école de Satigny Mairie.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Avancée du Projet d'établissement et étapes en lien avec le rôle du COET

M. Corbat rappelle que l'actuel PE sera valable durant 4 ans et que la volonté du Conseil d'Etat, en ce qui concerne le rôle que doit tenir le COET dans le cadre du PE, est de renforcer la relation parents-école notamment. Ainsi les membres du COET font partie du PE sans pour autant toucher aux sujets pédagogiques. En effet, conformément au règlement sur les conseils d'établissement, le COET peut participer à l'élaboration du projet en fournissant des éléments d'analyse utiles à la direction et à l'équipe enseignante chargée d'élaborer le projet d'établissement.

Pour ce qui relève de ses champs de compétences (le climat scolaire, les relations famille-école et les relations avec les partenaires), les membres du COET peuvent décider d'actions à inscrire dans le projet. Le cas échéant, ils participent, conduisent et réalisent lesdites actions. Le conseil d'établissement sera dûment informé du plan de projet final ainsi que de l'avancement général des travaux.

M. Corbat informera ponctuellement les membres du COET de l'avancée du PE.

Le comité de pilotage, (RE, coordinatrice pédagogique et directeur) travaille dans un premier temps sur les objectifs et par la suite les enseignants mettent sur pied des actions pédagogiques ou autres en vue de les atteindre. A fin février 2013 le plan projet sera soumis pour validation par la direction de l'enseignement primaire. Une évaluation annuelle à l'interne sera effectuée et au bout de 4 ans l'ensemble du PE, sera évalué par un organe externe.

2.2 Collaboration APE-Ecoles (Projet d'établissement)

M. Pauli propose que les parents puissent comme par le passé s'investir dans le cadre d'une action de partenariat avec les enseignants. Celle-ci pourrait être en lien avec le domaine de la lecture notamment. Les RE accueillent favorablement une telle proposition cela d'autant plus que Mme Moggio relève que l'expérience conduite par le passé avait été concluante.

M. Corbat précise qu'un tel projet ainsi que celui qui traitera de la prévention liée à l'utilisation des réseaux sociaux et celui qui traitera des goûters sains, pourront parfaitement s'inscrire dans le cadre du PE 2012-2016.

2.3 Situation parascolaire

M. Ducommun se présente et indique qu'il est chargé du suivi des équipes ainsi que du bon fonctionnement des activités déployées par le GIAP, en tant que responsable de secteur à 75%. Une des nouveautés concernant le GIAP est l'engagement d'assistants socio-éducatifs qui sont experts en animation et ont suivi une formation qui comprend des aspects théoriques et pratiques. Le GIAP a également pour but de suivre l'organisation des écoles et

de tenir compte par exemple, des contraintes qu'engendre l'augmentation des plages de devoirs surveillés qui génère l'organisation de plusieurs goûters et plusieurs trajets entre les écoles pour récupérer les enfants. Il annonce que les effectifs sont toujours très chargés le lundi et le jeudi en général et particulièrement le vendredi à 16h00.

Un débat s'ouvre et met en évidence le paradoxe qui existe concernant l'autonomie des élèves pour les trajets entre l'école et le domicile et les trajets entre les écoles durant le temps du parascolaire. En effet, lorsque des élèves qui sont inscrits à des activités qui dépendent du parascolaire, ces derniers ne peuvent pas se déplacer sans la présence obligatoire d'animatrices.

Une telle disposition peut parfois obliger, comme le souligne Mme Bischoff-Gagnière, les enseignants à se déplacer pour prendre en charge les élèves. Par exemple lors d'une sortie pédagogique en ville programmée avant le début de l'horaire scolaire traditionnel. On peut se poser la question quant à savoir s'il ne serait pas judicieux d'envisager de faire signer une décharge par les parents concernés lors de telles sorties.

M. Ducommun précise qu'il va interpeller sa direction en vue d'étudier la faisabilité d'une telle proposition.

2.4 Etudes et devoirs surveillés, appui

M. Corbat informe que la réforme concernant les devoirs surveillés donne la possibilité à tous les élèves de fréquenter cet espace sur inscription et que depuis cette année de nouvelles séances ont été ouvertes. Avant tout il s'agit de proposer un espace calme à l'élève. Les enseignants ont pour tâche de répondre aux questions et accompagner les élèves.

Mme Moggio signale que dans une des classes DS il y a 4 degrés différents et qu'immanquablement cela rend le travail de l'enseignant plus difficile. En ce qui concerne l'école de la Mairie, l'organisation interne a permis de proposer des classes DS par degré (7P, 8P).

Cette année une nouvelle organisation liée au soutien pédagogique appelé "soutien hors temps scolaire" et a débuté dès le mois d'octobre. Ce soutien s'adresse principalement aux élèves qui ont des difficultés. En ce qui concerne le soutien pédagogique sur temps scolaire, celui-ci est uniquement réservé aux élèves qui sont au bénéfice de mesures d'accompagnement. Le soutien pédagogique, qu'il soit pendant ou après l'horaire scolaire, ne peut être conduit que par un enseignant breveté.

M. Ducommun informe que le GIAP a également été sensibilisé par le fait que certains enfants qui fréquentent les activités parascolaires doivent pouvoir faire leurs devoirs pendant ce temps-là.

Les équipes d'animateurs proposent également un lieu calme pour que les enfants qui le souhaitent puissent faire leurs devoirs. Cela dépend bien sûr de l'école et des locaux à disposition. Le rôle de l'animateur est uniquement de garantir le calme et non d'encadrer l'enfant lorsqu'il fait ses devoirs.

2.5 Semaine sans écrans

Mme Siddiqi propose de profiter de la "semaine sans écran" afin de mettre sur pied diverses actions et activités qui aborderont le sujet sensible de la bonne utilisation des réseaux sociaux et du comportement à avoir. En effet, l'impact émotionnel, voir négatif que cela peut engendrer au niveau des sentiments chez les enfants a été observé à travers différentes affaires l'an passé. Les parents ont fait part de leur inquiétude. Ils ont émis le souhait de réfléchir aux solutions existantes pour palier à ce phénomène, et souhaitent qu'un partenariat avec l'école et la Commune de Satigny puissent traiter de ce sujet.

Les RP souhaitent sensibiliser les enfants sur le pouvoir des mots employés sur les plateformes "tchat" et les incidences émotionnelles.

L'école pourrait accompagner les parents afin de trouver des moyens de réflexions à ce sujet. Mme Siddiqi souligne que les relations sociales des enfants prennent souvent naissance lors des récréations et se continuent sur les plateformes informatiques. Elle demande s'il était possible de faire intervenir une institution externe à l'établissement pour débattre de ce sujet ?

M. Corbat informe qu'en ce qui concerne la prévention, cela se fait déjà depuis quelques années au sein de l'établissement, notamment avec l'intervention "d'Action Innocence". De plus il précise que la compagnie du Caméléon a créé une pièce qui traite de ce sujet sous la forme du théâtre forum. Il ajoute que la mise sur pied d'une programmation de cette pièce est destinée aux élèves mais également à tout public. Ainsi cela pourrait faire partie d'une action qui pourrait trouver pleinement sa place dans le PE.

M. Corbat propose que les RP réfléchissent à la faisabilité d'un tel projet en précisant que celui-ci peut se concrétiser qu'à partir de l'année scolaire 2013-2014.

Une action qui consisterait à faire venir la compagnie Caméléon requiert l'assurance que son financement soit possible relève M. Corbat. Il verrait favorablement l'implication de la commune pour soutenir financièrement cette action comme cela a déjà été fait avec Pandamobile. M. Poget répond qu'il est ouvert et demande que le projet lui soit soumis en vue d'être étudié.

3. Nouveaux dossiers

3.1 Goûters sains / planification et déroulement de l'activité

M. Corbat propose que ce sujet puisse faire l'objet d'un objectif dans le PE.

Mme Barral signale se mettre à disposition pour travailler ce sujet avec le COET et les enseignants. L'idée est d'inviter à notre prochain COET, Mme Sidonie Fabbi, diététicienne au SSJ afin qu'elle puisse nous présenter les grandes lignes de ce qui se fait dans le canton de Genève.

Mme Barral souligne qu'il serait préférable de commencer ce projet en début d'année scolaire.

Mme Moggio informe que lorsque ce sujet est directement abordé avec les enfants, l'impact est plus grand. Une action avait déjà été menée et les enseignants ont pu constater que les goûters avaient été plus sains suite à cette action.

M. Corbat souligne que l'âge des enfants et la culture des parents seront à prendre en compte et ajoute que cela sera abordé lors du prochain COET avec la venue de Mme Sidonie Fabbi.

4. Divers

4.1 Sant"E"scalade

Les écoles de La Plaine et Dardagny participent également à cette manifestation. Les entraînements sont pris en charge par Charlotte.

C'est pourquoi cette année la nouveauté sera que toutes les écoles de l'établissement vont courir sous la bannière du "Mandement". Il y a 137 élèves inscrits pour la course.

M. Corbat informe que la lettre avec informations pour la course a été distribuée aux parents.

4.2 Calendrier de l'Avent

Les RP des parents annonce que cette année encore l'APE participera au calendrier de l'Avant de la Commune, le 4 décembre. A ce sujet ils demandent si les enseignants voulaient bien décorer une fenêtre avec le chiffre 4 bien visible. Mme Moggio propose la salle des maîtres. L'APE organisera un apéritif dans le préau.

4.3 Boîte-aux-lettres

Afin d'améliorer la communication entre les familles, l'école en général et les RP en particulier, il est demandé aux autorités communales s'il était envisageable d'installer des boîtes-aux-lettres pour chaque école. Ces dernières permettront aux parents de transmettre leurs interrogations et autres suggestions. Ce serait un moyen complémentaire au courriel électronique.

L'idée est bien reçue et M. Poget va définir un endroit par école pour fixer une boîte.

4.4 Repas COET

M. Poget invite l'ensemble des membres actuel du COET ainsi que Mme Moser et Mme Fabbi, diététicienne, pour un repas de fin et début de législature du COET. Il propose la date du 31 janvier 2013 après le conseil.

L'ensemble des membres remercie M. Poget

4.5 Nettoyage

Mme Bischoff-Gagnière informe qu'il y a beaucoup de poussière dans les classes de Satigny Mairie. Elle demande s'il est possible d'y remédier de manière plus régulière ?

M. Piller informe que chaque semaine une classe sera nettoyée par le concierge et non par l'entreprise de nettoyage, ce qui devrait résoudre le problème.

Le directeur remercie les membres du COET pour la qualité des échanges et lève la séance.

La séance est levée à 20h30.

Le prochain CE se tiendra le 31 janvier 2013